



# FAQ

## Foire aux Questions

### **L'arrivée de la fibre optique - FttH - par Seine-et-Marne Numérique en zone d'intervention publique**

**Version 1 – février 2016**

## Sommaire

<b>Définitions</b> .....	2
<b>Quelles sont les grandes missions de Seine-et-Marne Numérique et sem@fibre77 ?</b> .....	3
<b>Le FTTH est-il déployé pour tous y compris les entreprises ?</b> .....	3
<b>Comment puis-je savoir en quelle année je pourrai m’abonner à la fibre optique FTTH ?</b> .....	4
<b>Sur combien d’années se répartissent les déploiements en Seine-et-Marne en zone d’intervention publique ?</b> .....	4
<b>Comment puis-je m’abonner à une offre d’accès à Internet Très Haut Débit et faire raccorder mon logement à la fibre optique ?</b> .....	4
<b>Le réseau FTTH déployé par Seine-et-Marne Numérique et sem@fibre77 est-il ouvert à tous les Fournisseurs d’Accès Internet ?</b> .....	4
<b>A quoi correspondent les débits réseaux ?</b> .....	5
<b>Comment puis-je connaître les débits de ma liaison Internet actuelle ?</b> .....	5
<b>Quels usages sont supportés par la fibre optique FTTH ?</b> .....	5
<b>Je réside dans un pavillon, comment se passera le raccordement de la fibre optique ? Dans quels délais ? Quels coûts de raccordement ?</b> .....	8
<b>Je réside en pavillon, comment le câble de fibre optique va-t-il passer sur l’emprise privée de ma propriété ?</b> .....	9
<b>Qu’est ce que le Fournisseur d’Accès à Internet me fournira comme matériel ? Comment distribuer Internet dans mon logement ?</b> .....	10
<b>Comment puis-je disposer de plus d’informations techniques ?</b> .....	11
<b>Qui puis-je contacter pour toute autre question ?</b> .....	12

## Définitions

### FttH

La fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH - Fibre to the Home, ou FTTE pour les professionnels\*) correspond au déploiement de la fibre optique jusque dans les logements ou locaux à usage professionnel.

\*artisans, commerçants, indépendants, professions libérales et agricoles

### FttO

Le FTTO (pour Fibre to the Office) désigne généralement les boucles locales dédiées (BLOD) au raccordement de clients d'affaires, sachant qu'une telle boucle peut raccorder non seulement les entreprises mais plus largement tout type de site non résidentiel tel qu'une administration.

### FAI

Le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) est l'opérateur qui propose les services d'accès à Internet, au téléphone et aux chaînes télévisuelles par la fibre optique aux administrés.

### Opérateur Aménageur

L'opérateur aménageur est l'opérateur qui déploie les infrastructures supports des services Internet (locaux télécoms, câbles et boîtiers optiques). En l'occurrence sem@fibre77 est l'opérateur aménageur qui déploie le FTTH en zone d'intervention publique en Seine-et-Marne.

### sem@fibre77

sem@fibre77 est l'opérateur aménageur qui déploie le FTTH en zone d'intervention publique en Seine-et-Marne. sem@fibre77 est le délégataire de Seine-et-Marne Numérique, c'est-à-dire qu'il s'est vu attribué une délégation du service public (contrat public) d'aménagement numérique en Seine-et-Marne (pour une durée de 25 ans).

### Seine-et-Marne Numérique

Seine-et-Marne Numérique est l'établissement public (sous forme de syndicat mixte) qui porte la compétence d'aménagement numérique que lui a transféré la Région Ile de France, le Département de Seine-et-Marne et les Intercommunalités adhérentes. Seine-et-Marne Numérique est responsable des déploiements du FTTH en Seine-et-Marne sur la Zone d'Intervention Publique.

### Logement ou local raccordable

Logement ou local à usage professionnel pour lequel une offre commerciale est accessible. Il ne reste en effet que le raccordement final à réaliser (installation de la Prise Terminale Optique – PTO) pour que le logement soit dit « raccordé », et donc ne manquant plus que de la box d'un FAI et de son activation pour bénéficier d'Internet.

### Logement ou local raccordé

Logement ou local à usage professionnel dans lequel la Prise Terminale Optique a été installée. Dans ce cas il ne reste plus qu'à activer la liaison par l'action du Fournisseur d'Accès Internet.

### PBO

Point de Branchement Optique, boîtier de raccordement (en souterrain, sur poteaux ou façades en aérien) concentrant les fibres d'environ 6 à 8 logements ou locaux, et se situant sur la Boucle Locale Optique, entre le Sous Répartiteur Optique (SRO) et la Prise Terminale Optique (PTO).

### PTO

Prise Terminale Optique, prise optique installée chez l'abonné final, et sur laquelle sont connectés les équipements des opérateurs de services (Box).

### Zone d'intervention publique

Territoires sur lesquels les Opérateurs Aménageurs Privés ne prévoient pas de déploiement en propre d'un réseau FTTH.

## Quelles sont les grandes missions de Seine-et-Marne Numérique et sem@fibre77 ?

L'ambition de Seine-et-Marne Numérique est d'apporter la fibre optique sur le territoire de la Seine-et-Marne en zone d'intervention publique, 433 communes réparties dans 29 EPCI, soit 45 % des foyers seine-et-marnais, sur la période 2015-2026.

L'investissement consacré sur cette période, représente un montant estimé de 358 millions d'euros (répartis entre investissements privés et subventions ou participations publiques).

Le délégataire sem@fibre77 (filiale du groupe COVAGE) est chargé de la construction, l'exploitation et la commercialisation du réseau de fibre optique FTTH, sous la responsabilité de Seine-et-Marne Numérique.

Le logo de Seine-et-Marne Numérique :



Le logo de sem@fibre77 :



## Le FTTH est-il déployé pour tous y compris les entreprises ?

Le FTTH (ou FTTE pour les professionnels) est déployé pour tous, les particuliers comme les sites non résidentiels : artisans, commerçants, indépendants, professions libérales et agricoles

## Comment puis-je savoir en quelle année je pourrai m'abonner à la fibre optique FTTH ?

**Pour connaître l'année de déploiement de la fibre optique FTTH sur mon lieu de résidence :**

- Le site Internet de sem@fibre77 : [www.sem@fibre77.com](http://www.sem@fibre77.com)

L'année de déploiement correspond à l'année des études et des travaux pour la mise en œuvre du FTTH, c'est celle qui est annoncée par le site sem@fibre77. **La commercialisation auprès du grand public aura lieu dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre de l'année suivant l'année des travaux.**

## Sur combien d'années se répartissent les déploiements en Seine-et-Marne en zone d'intervention publique ?

Les déploiements FTTH de Seine-et-Marne Numérique et de son délégataire sem@fibre77 se répartissent **entre 2015 et 2026**. Cette période est nécessaire pour couvrir 300 000 logements à terme, pour des investissements très conséquents, supportés en partie par la puissance publique

## Comment puis-je m'abonner à une offre d'accès à Internet Très Haut Débit et faire raccorder mon logement à la fibre optique ?

Dès l'ouverture à la commercialisation des réseaux, les administrés devront **contacter les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI)** présents sur le réseau sem@fibre77 pour souscrire un abonnement et pour faire raccorder leur logement à la fibre optique. Les deux opérations sont associées et passent par la souscription à un abonnement auprès du FAI.

La liste des FAI sera disponible par plusieurs moyens dont :

- Le site Internet de sem@fibre77 : [www.sem@fibre77.com](http://www.sem@fibre77.com)
- La communication faite par la commune avant l'ouverture à la commercialisation

**Les FAI seront les seuls interlocuteurs des abonnés pour le raccordement final au domicile de la fibre optique et l'activation de la ligne.**

## Le réseau FTTH déployé par Seine-et-Marne Numérique et sem@fibre77 est-il ouvert à tous les Fournisseurs d'Accès Internet ?

Oui, Seine-et-Marne Numérique et sem@fibre77 déploient un réseau neutre et mutualisé, compatible et ouvert à tous les opérateurs. Chaque déploiement de réseau en fibre optique est accompagné d'une publication auprès de tous les opérateurs en France. Ils ont donc connaissance du réseau et sont invités à venir y commercialiser leurs offres.

Cependant, Seine-et-Marne Numérique et sem@fibre77 n'ont pas la faculté d'obliger un FAI à commercialiser ses services sur le réseau sem@fibre77. **De quels débits vais-je pouvoir disposer avec le FTTH ?**

Les Fournisseurs d'Accès à Internet proposent des débits à partir de 100Mbits/s symétriques (voire 200Mbits/s), mais les débits pourront augmenter jusqu'à plusieurs Gbits/s et plus encore, au fur et à mesure de la modernisation des équipements actifs. La fibre optique ne présente pas de limite en terme de débit, les limites proviennent des équipements actifs des opérateurs.

Particularités de la fibre optique :

- Les débits sont équivalents que le logement se trouve à quelques centaines de mètres du central optique (NRO) ou à plusieurs kilomètres.
- Tous les abonnés disposent du même débit.
- La fibre optique apporte une réponse durable au problème de fracture numérique des territoires.

## A quoi correspondent les débits réseaux ?

Les débits réseaux sont la quantité de données que le réseau est capable d'apporter ou d'envoyer. Les débits s'expriment toujours en « bits par seconde » (bits/s), le bit étant l'unité élémentaire en informatique. 1 kbits/s correspond à environ 1000 bits/s (en réalité 1024 car il s'agit de puissances de 2), 1 Mbits/s (prononcé « mégabits/s » correspond environ à 1 million de bits/s et 1Gbits/s à environ 1 milliards de bits/s.

Par contre les quantités de données (qui ne correspondent pas à des débits réseaux) s'expriment en octets (1 octet étant égal à 8 bits). C'est pour cette raison que les tailles de disques durs ou de clés USB s'expriment en octets (Mégaoctets ou Mo, Gigaoctets ou Go, etc.).

## Comment puis-je connaître les débits de ma liaison Internet actuelle ?

Dans votre moteur de recherche habituel, tapez « test de débit » et vous trouverez des sites qui proposent des tests de débits de votre liaison Internet. Le test prend quelques secondes, il teste le débit des données pouvant arriver chez vous (« download » ou flux « descendant ») et ceux pouvant repartir de chez vous (« upload » ou flux « montant »).

## Quels usages sont supportés par la fibre optique FTTH ?

Les Fournisseurs d'Accès Internet proposent des offres téléphoniques, Internet et télévisuels, selon des compositions qui leur sont propres, « téléphone-Internet » ou « téléphone-Internet-télévision » par exemple, cette dernière offre étant appelée l'offre « Triple-play ».

Tous les renseignements sont à prendre auprès des Fournisseurs d'Accès Internet.

Les usages sur Internet sont multiples : consultation de sites web, envoi et réception de fichiers volumineux, vidéos en streaming, possibilité de regarder les flux télé ou écouter la radio sur Internet, faire du télétravail efficacement, possibilité de faire des conférences audio et vidéo d'excellente qualité, etc.

Tous les usages sont possibles et illimités : télémédecine, télésurveillance, jeux vidéos, etc.

D'autre part les objets connectés vont se multiplier dans nos logements : téléphones connectés, radios connectés, etc.

## Quelles sont les principales étapes du déploiement du FTTH sur ma commune ?

### Étape 1 : Conception – la phase d'étude (5 mois environ)

Les actions :

- les relevés de boîtes aux lettres et d'infrastructures existantes souterraines et aériennes sur le domaine public (chambre, poteau, conduite), le cas échéant, la réalisation de nouveaux réseaux,
- le conventionnement et les études sur le domaine privé (immeuble collectif, résidence pavillonnaire, passage en façade),
- la validation, par la collectivité, des emplacements de sites techniques, principalement des shelters ou des armoires de rue
- l'obtention des autorisations administratives.

### Étape 2 : Réalisation – les travaux (7 mois environ)

Les actions :

- installation des locaux techniques,
- déploiement du réseau de distribution (câbles et boîtiers de fibre optique) entre le local technique et les boîtiers situés à proximité des abonnés sur le domaine public, et parfois privé (façades, immeubles),
- génie civil le cas échéant (pose de chambre, de fourreaux, etc.), s'il n'existe pas d'infrastructures d'accueil disponibles pour les réseaux télécoms.

### Étape 3 : Période de commercialisation du réseau sem@fibre77 aux Fournisseurs d'Accès à Internet (3 mois)

L'ouverture de la commercialisation du réseau débute par une période de gel règlementaire de la production de lignes durant 3 mois une fois les travaux terminés, annoncée à tous les FAI. Cette étape incompressible, fixée par le régulateur (ARCEP), a pour objectif la neutralité d'accès des FAI au réseau. Cela signifie qu'aucun abonnement ne peut être pris durant ces trois mois.

### Étape 4 : Exploitation et commercialisation auprès du client final

Dès que la période des trois mois sera achevée, toute personne intéressée pourra souscrire un abonnement, et ainsi faire l'objet de raccordements. Tout nouvel abonnement donnera lieu à un raccordement dans un délai moyen de 4 semaines maximum.

- les particuliers, les artisans, les commerçants, les professions libérales et autres pourront souscrire un abonnement auprès du FAI de leur choix, parmi ceux présents sur le réseau FttH,
- un RV sera pris pour effectuer le raccordement final,
- ensuite, la mise en service sera effectuée par le FAI.

## Le FTTH arrivera-t-il la même année sur toute ma commune ?

Cela dépend. La plupart du temps oui, cependant, dans certains cas, le déploiement pourra se répartir sur plusieurs années. L'architecture d'un réseau télécom ne correspond pas obligatoirement aux périmètres administratifs des collectivités, mais répond à de contraintes de déploiement liées aux infrastructures disponibles (fourreaux, poteaux).

## Je réside dans un immeuble collectif, ai-je droit au FTTH ? Comment se passera le raccordement final ? Dans quels délais ? Quels coûts de raccordement ?

Le préalable à toute prise d'abonnement auprès d'un FAI en immeuble collectif est que la fibre optique ait bien été déployée dans les parties communes, suite à l'autorisation du propriétaire ou du syndic.

Le raccordement final d'un abonné n'est effectué **qu'après la souscription à une offre Internet auprès d'un FAI** par l'abonné lui-même. Cette démarche déclenche la réalisation du raccordement final qui sera effectué dans un délai moyen de 4 semaines maximum suivant la souscription auprès du FAI.

Le raccordement final pour l'abonné en collectif est en général gratuit.

**Le raccordement final consiste à installer un câble de fibre optique entre le couloir le plus proche (dans la colonne montante pour un collectif) et l'intérieur du logement.**

**A l'intérieur du logement**, un câble sera tiré en apparent (très faible diamètre et blanc, le long des plinthes et dans les angles du bâti), jusqu'à l'emplacement où sera installée une nouvelle prise, nommée Prise Terminale Optique (PTO). Cette PTO (cf. photo ci-dessous) sera installée de préférence derrière le téléviseur du salon ou dans l'entrée. L'installation d'une PTO n'implique pas de désinstaller le réseau téléphonique en cuivre ni la prise « T » téléphonique, qui appartient à Orange. Ainsi, l'abonné disposera de 2 réseaux de télécommunication chez lui, un en cuivre et l'autre en fibre optique, plus performant.



*Une Prise Terminale Optique (PTO)*



## Je réside dans un pavillon, comment se passera le raccordement de la fibre optique ? Dans quels délais ? Quels coûts de raccordement ?

Le raccordement final d'un abonné n'est effectué **qu'après la souscription à une offre Internet auprès d'un FAI** par l'abonné lui-même. Cette démarche déclenche la réalisation du raccordement final qui sera effectué dans un délai moyen de 4 semaines maximum suivant la souscription auprès du FAI.

**Le câble de raccordement final** qui sera installé entre le PBO situé en emprise publique (en chambre ou sur poteau) et la PTO à l'intérieur du logement, passera sur l'emprise privative de l'abonné, **en aérien si le réseau téléphonique arrive en aérien, ou en souterrain si le réseau téléphonique arrive en souterrain.**

Dans le cas du passage du câble de fibre optique en souterrain, il sera tiré **à l'intérieur des gaines existantes du propriétaire**, souvent les mêmes que celles dans lesquelles le câble téléphonique a été passé. Toutefois, si les gaines existantes sont saturées ou détériorées, le passage du fourreau sur la partie privative sera à la charge du propriétaire (voir détail au point suivant)

Le coût du raccordement final pour l'abonné dépend de la politique commerciale du FAI (*en pratique, ce coût est le plus souvent compris entre une gratuité du raccordement et 150 € environ. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et ne correspondent en aucun cas à un engagement de la part des rédacteurs de ce guide.*)

**A l'intérieur du logement**, un câble sera tiré en apparent (très faible diamètre et blanc, le long des plinthes et dans les angles du bâti), jusqu'à l'emplacement où sera installée une nouvelle prise, nommée Prise Terminale Optique (PTO). Cette PTO (cf. photo ci-dessous) sera installée de préférence derrière le téléviseur du salon ou dans l'entrée. L'installation d'une PTO n'implique pas de désinstaller le réseau téléphonique en cuivre ni la prise « T » téléphonique, qui appartiennent à Orange. Ainsi, l'abonné disposera de 2 réseaux de télécommunications chez lui, un en cuivre et l'autre en fibre optique, plus performant.



Une Prise Terminale Optique (PTO)

## Je réside en pavillon, comment le câble de fibre optique va-t-il passer sur l'emprise privée de ma propriété ?

**Le câble de raccordement final** qui sera installé entre le PBO situé en emprise publique (en chambre ou sur poteau) et l'intérieur du logement, passera sur l'emprise privative de l'abonné, **en aérien si le réseau téléphonique arrive en aérien, ou en souterrain si le réseau téléphonique arrive en souterrain.**

Dans le cas du passage du câble de fibre optique en souterrain, il sera tiré à **l'intérieur des gaines existantes du propriétaire**, souvent les mêmes que ceux dans lesquels le câble téléphonique a été passé.

Les préconisations techniques si aucune gaine existante n'était réutilisable :

Dans certains cas, la ou les gaine(s) existante(s) pourrai(en)t être inutilisable(s). Par exemple, si la gaine est bouchée ou écrasée ou saturée. Dans ce cas, il sera demandé à l'abonné d'installer lui-même, et à ses frais (puisqu'en propriété privée), **une nouvelle gaine entre la limite de propriété et l'intérieur du logement.**

Dans ce cas (toujours pour l'abonné en pavillonnaire), il est préconisé **la pose de deux tubes en souterrain entre sa limite de propriété privée et le point d'entrée dans l'habitation**, ainsi que la pose d'un regard en limite intérieure de propriété privée (30 cm x 30 cm x 30 cm).

- Le regard en limite intérieure de propriété privée doit être placé sur le trajet des tubes, et éventuellement, lorsque la distance entre la limite de propriété et l'habitation est supérieure à 40 m, il convient de prévoir un regard tous les 40 m.
- Chaque tube sera de type gaine polyéthylène couleur verte annelée (intérieur lisse) de diamètre intérieur minimum 25 mm et extérieur maximum 45 mm (conformes à la norme NF EN 50086 2-4). Chaque tube contiendra un filin imputrescible pour faciliter le tirage du futur câble d'abonné.
- La tranchée réalisée sera idéalement de 60 cm de profondeur, mais 40 cm suffisent en général, sur un terrain ne subissant pas le passage de véhicules lourds type voiture (dans ce cas, prévoir 80 cm) ou tracteur (dans ce cas, prévoir 100 cm). Un grillage avertisseur souple et vert sera placé sur un lit de sable recouvrant les tubes, environ 20 à 30 cm au-dessus des tubes.



*Idéalement, poser un regard en limite de propriété dans le cas de la pose de nouvelles gaines*

Pour plus de détails, consultez le « Guide pratique pour le raccordement des maisons individuelles neuves au réseau en fibre optique FTTH », disponible sur le lien suivant :

<http://www.objectif-fibre.com/wp-content/uploads/2014/12/guide-pratique-sur-les-maisons-individuelles-neuves.pdf>

## Qu'est ce que le Fournisseur d'Accès à Internet me fournira comme matériel ? Comment distribuer Internet dans mon logement ?

**Suite à la réalisation du raccordement final dans le logement et à l'installation de la PTO (Prise Terminale Optique),** le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) enverra les équipements (box, décodeur) au souscripteur de l'offre Internet. La plupart du temps une notice permet au souscripteur d'installer les équipements lui-même, mais parfois certains FAI proposent une prestation d'installation à domicile.

**La box Internet sera connectée à la Prise Terminale Optique (PTO) par une fibre optique,** et le décodeur TV sur la box Internet par un câble réseau type RJ45. La distribution d'Internet dans le logement ou le local est du ressort du propriétaire ou locataire, et contrairement aux autres supports, le réseau internet en fibre optique ne varie pas. Les distributions internes sont les réseaux de type RJ45, les réseaux radio WIFI ou encore le CPL (Courant Porteur en Ligne). Le CPL reste toutefois plutôt déconseillé pour distribuer les flux TV (problématique de qualité du signal).

**Le FAI donnera toutes les informations à l'abonné** pour qu'il puisse activer les services auxquels il aura souscrit (Internet, téléphonie, TV).

## Allez-vous intervenir sur le réseau téléphonique en cuivre dans mon logement lorsque vous installerez le FTTH ?

Non, le FTTH est déployé en parallèle du réseau téléphonique en cuivre historique. Les câbles et prises téléphoniques, qui appartiennent à l'opérateur Orange, ne seront pas touchés.

## Etes-vous certain que le FTTH est un support de télécommunication fixe pérenne ?

La fibre optique FTTH est le réseau de télécommunication fixe du futur, ce réseau est déployé pour plusieurs dizaines d'années, il s'agit d'un investissement à très long terme, probablement pour une durée de vie à peu près équivalente au réseau de cuivre (50 ans environ).

La fibre optique est utilisée depuis une trentaine d'années déjà pour les communications transcontinentales, et depuis plus de 20 ans pour les services aux entreprises. C'est de la silice sur laquelle passe les données à la vitesse de la lumière à 300 000 km/s.

La fibre optique est très évolutive, résistante, durable, et peu sensible aux perturbations externes. Elle a fait ses preuves.

## Comment puis-je disposer de plus d'informations techniques ?

**ARCEP** - *Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes*

L'Arcep met à disposition de tous de la documentation sur la fibre optique : un de conventionnement dans le domaine privé, un glossaire sur le FttH et un recueil de spécification technique :

[http://www.arcep.fr/uploads/tx\\_gspublication/guide-fibre-collectivites-juillet2011.pdf](http://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/guide-fibre-collectivites-juillet2011.pdf)

[http://www.arcep.fr/uploads/tx\\_gspublication/guide-fibre-collectivites-juil2012.pdf](http://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/guide-fibre-collectivites-juil2012.pdf)

[http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/fibre/convention\\_type\\_fibre\\_0511.pdf](http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/fibre/convention_type_fibre_0511.pdf)

[http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/fibre/CE\\_recueil\\_specification\\_ZMD\\_V3.pdf](http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/fibre/CE_recueil_specification_ZMD_V3.pdf)

### Objectif fibre

Le groupement d'experts 'Objectif fibre' publie des guides pratiques pour le raccordement au réseau en fibre optique FttH des logements neufs, des immeubles neufs et des maisons individuelles neuves.

Pour télécharger les documents, se rendre sur le site Objectif fibre <http://www.objectif-fibre.com/>

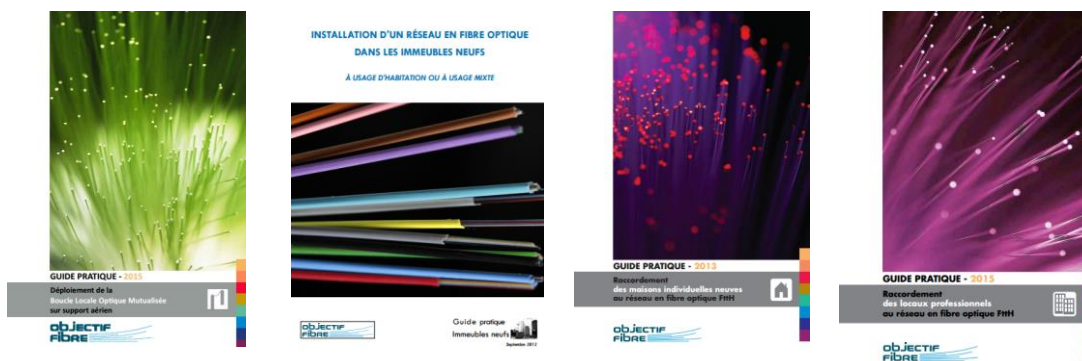
Vous y trouverez les quatre guides suivants (au format .pdf) :

**Guide pratique sur les immeubles neufs**

**Guide pratique sur les maisons individuelles neuves**

**Guide pratique sur les locaux professionnels**

**Guide pratique Boucle Locale Optique Mutualisée**



### France THD

Pour connaître la répartition des débits sur chaque commune, l'observatoire du Très Haut Débit de la Mission Très Haut Débit : <http://www.francethd.fr/>

### AVICCA

L'association AVICCA, représentant les collectivités à l'échelle nationale pour l'aménagement numérique, et met à disposition de tous un centre de ressources : <http://www.avicca.org/>

## Qui puis-je contacter pour toute autre question ?

**Pour connaître l'année de déploiement de la fibre optique FTTH sur mon lieu de résidence :**

- Le site Internet de sem@fibre77 : [www.sem@fibre77.fr](http://www.sem@fibre77.fr)

**Pour connaître les Fournisseurs d'Accès Internet présents sur le réseau :**

- Le site Internet de sem@fibre77 : [www.sem@fibre77.fr](http://www.sem@fibre77.fr)
- La communication faite par la commune avant l'ouverture à la commercialisation

**Pour toute prise d'abonnement (et demande de raccordement) :**

Les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) présents sur le réseau.

**Pour toute autre question :**

N° telephone sem@fibre77 : 0 969 390 777

Courriel : [contact-semafibre77@covage.com](mailto:contact-semafibre77@covage.com)